

La Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) une démarche obligatoire à votre inscription

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué une contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Pour plus de renseignements, consulter <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette contribution est « destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention »

Le montant de la CVEC est fixé à 92€, et elle doit être acquittée auprès du CROUS, à partir du 1er juillet 2020 : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation

Réinscription

Vous êtes déjà étudiant à l'IUT du Havre (université le Havre Normandie, 2ème année ou redoublement à l'IUT).

1/ A partir du 1^{er} juillet connectez-vous sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> pour vous acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90 euros. Le CROUS vous délivrera automatiquement et instantanément une attestation d'acquiescement (ou d'exonération pour les boursiers).

Vous ne pourrez pas vous inscrire à l'IUT du Havre sans cette attestation

2/ A partir du 6 juillet, connectez-vous à [votre ENT](#). Pensez à vous munir de votre numéro CVEC et de votre carte bancaire. Votre inscription administrative ne sera enregistrée que lorsque vous aurez à l'écran le message « **Votre inscription a bien été prise en compte** ».

A noter pour vous inscrire :

- Le paiement par Carte Bancaire est obligatoire avec une possibilité de paiement en 3 fois.
- Les pièces justificatives sont à transmettre au format numérique via l'application [\[https://pjweb.univ-lehavre.fr\]](https://pjweb.univ-lehavre.fr). Les formats attendus sont .jpg, .jpeg pour les images et .pdf pour les documents.
- Après réception, contrôle et validation des pièces transmises, votre inscription administrative sera validée. Votre carte étudiante "papier" sera transmise à votre secrétariat pédagogique.